

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 septembre 2019**

Le vingt septembre deux mille dix neuf à 18 h 30, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le treize septembre deux mille dix neuf, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Présidente.

Monsieur Paul FOURNIE, Dixième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 34

PRESENTS : 20

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Jacky BOICHOT, Gérard BOCQUILLON, Isabelle FENAUX, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON, Véronique NICKELS, Paul FOURNIE, Béatrice JEHLE, Patrick VIARD, Didier COGNON, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOEL, Johann CLERC, Jessica GOULIN, Pierre ETIENNE, Catherine SFEIR, Karine COLOMBO, André Xavier RESLINGER, Laurence AÏDAN

EXCUSES : 12

Céline BRASSEUR, Frédéric ROUSSEL, Frédéric PERRIN, Bernard SIMON, Michèle LEMAIRE, Valérie NEDELEC, Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Alain DOUILLOT, Michel SULTER, Arnaud LAMOTTE, Philip VIEL

ABSENTS : 2

Axel CAUSIN, Marielle THIBOUT

PROCURATIONS : 7

Céline BRASSEUR à Jacky BOICHOT, Frédéric ROUSSEL à Paul FOURNIE, Frédéric PERRIN à Gérard BOCQUILLON, Bernard SIMON à Christine GUILLEMY, Michèle LEMAIRE à Gérard GROSLAMBERT, Valérie NEDELEC à Marie-Christine MURGIDA, Arnaud LAMOTTE à Karine COLOMBO

Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal des Conseils municipaux du 14 mai et 17 juin 2019 est approuvé.

N° 2019/102 - Budget principal - décision modificative n°2

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°02 du budget principal qui s'équilibre à 0 € en fonctionnement et à 1 370 100 € en investissement, en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2019/103 - budget résidences sociales - décision modificative n°1

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n°01 du budget des résidences sociales, qui s'équilibre à 2 000 € en investissement, en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2019/104 - Budget multiplexe cinématographique - décision modificative n°2

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n°02 du budget du multiplexe, qui s'équilibre à 50 000 € en investissement, en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

* Arrivée Mme Michèle LEMAIRE.

N° 2019/105 - Autorisations de programmes - modifications

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les autorisations de programme modifiées suivantes :

1- Accessibilité de l'hôtel de ville

Crédits complémentaires dans le cadre des travaux de l'état civil, ainsi que le solde des subventions à percevoir en 2019.

AUTORISATION DE PROGRAMME 2019 VOTE AU BUDGET PRIMITIF 2019

Programme : Accessibilité de l'hôtel de ville
 BUDGET PRINCIPAL
 Montant de l'opération en M€ : 784 000,00
 Durée de réalisation : 2 ans

	Engagements	2015		2016		2017		2018		2019		2020		CUMUL
		realise	realise	realise	realise	realise	realise	prevu	prevu	prevu	prevu			
DEPENSES	784 000,00	3 576,00	4 200,00	18 597,80	203 550,85	554 075,35	-	-	-	-	-	-	784 000,00	
	784 000,00	3 576,00	4 200,00	18 597,80	203 550,85	554 075,35	-	-	-	-	-	-	784 000,00	
RECETTES	336 554,10	-	-	-	5 745,00	243 800,00	87 009,10	-	-	-	-	-	336 554,10	
	336 554,10	-	-	-	5 745,00	243 800,00	87 009,10	-	-	-	-	-	336 554,10	
BESOIN DE FINANCEMENT	447 445,90	3 576,00	4 200,00	18 597,80	197 805,85	310 275,35	-	87 009,10	-	-	-	-	447 445,90	

AUTORISATION DE PROGRAMME MODIFIEE

Programme : Accessibilité de l'hôtel de ville
 BUDGET PRINCIPAL
 Montant de l'opération en M€ : 349 834,00
 Durée de réalisation : 5 ans

	Prévisions	2015		2016		2017		2018		2019		CUMUL
		realise	realise	realise	realise	realise	realise	prevu	prevu			
DEPENSES	849 000,00	3 576,00	4 200,00	18 597,80	203 550,85	619 075,35	-	-	-	-	-	849 000,00
	849 000,00	3 576,00	4 200,00	18 597,80	203 550,85	619 075,35	-	-	-	-	-	849 000,00
RECETTES	349 834,00	-	-	-	5 745,00	344 089,00	-	-	-	-	-	349 834,00
	349 834,00	-	-	-	5 745,00	344 089,00	-	-	-	-	-	349 834,00
BESOIN DE FINANCEMENT	499 166,00	3 576,00	4 200,00	18 597,80	197 805,85	274 986,35	-	87 009,10	-	-	-	499 166,00

1- Véhicules

Crédits complémentaires pour l'acquisition de véhicules avec, en contrepartie, l'inscription des recettes de la cession de la DS5 et du bonus écologique pour véhicules électriques.

AUTORISATION DE PROGRAMME 2019 VOTÉE AU BUDGET PRIMITIF

Programme : Véhicules, matériels et engins

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération en M€ : 2 774 644,54

Montant de réalisation : -

	Prévisions	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		CUMUL
		réalise	prévu	réalise	prévu	réalise	prévu	réalise	prévu	réalise	prévu	réalise	prévu	réalise	prévu	
DEPENSES	Crédits provisionnels	2 774 644,54	110 884,00	313 639,51	750 121,03	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	2 774 644,54
	Opérations	2 774 644,54	110 884,00	313 639,51	750 121,03	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	2 774 644,54
RECETTES	Crédits provisionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BESOIN DE FINANCEMENT		2 774 644,54	110 884,00	313 639,51	750 121,03	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	2 774 644,54

AUTORISATION DE PROGRAMME MODIFIÉE

Programme : Véhicules, matériels et engins

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération en M€ : 2 822 644,54

Montant de réalisation : -

	Prévisions	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		CUMUL
		réalise	prévu	réalise	prévu	réalise	prévu	réalise	prévu	réalise	prévu	réalise	prévu	réalise	prévu	
DEPENSES	Crédits provisionnels	2 822 644,54	110 884,00	313 639,51	750 121,03	448 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	2 822 644,54
	Opérations	2 822 644,54	110 884,00	313 639,51	750 121,03	448 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	2 822 644,54
RECETTES	Crédits provisionnels	48 000,00	-	-	-	48 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 000,00
	Opérations	48 000,00	-	-	-	48 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT		2 774 644,54	110 884,00	313 639,51	750 121,03	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	2 774 644,54

1- Performance énergétique de la MLA

Report sur 2020 d'une partie des dépenses et des recettes.

AUTORISATION DE PROGRAMME 2019 VOTÉE AU BUDGET PRIMITIF 2019

Programme : M.L.A. Performance énergétique
 BUDGET PRINCIPAL
 MONTANT DE L'OPÉRATION ÉLIMINÉE : 990 000,00
 DATE DE RÉALISATION : 6 ans

	Évaluations	2015		2016		2017		2018		2019		2020		CUMUL
		realise	prevu	realise	prevu	realise	prevu	realise	prevu	realise	prevu	realise	prevu	
DEPENSES	990 000,00	8 760,00	4 326,70	92 705,85	28 929,96	150 000,00	705 277,49	28 929,96	150 000,00	150 000,00	705 277,49	705 277,49	990 000,00	
RECETTES	552 171,00	-	-	-	15 431,00	251 025,00	285 715,00	15 431,00	251 025,00	251 025,00	285 715,00	285 715,00	552 171,00	
BESOIN DE FINANCEMENT	437 829,00	8 760,00	4 326,70	92 705,85	13 498,96	101 025,00	419 562,49	13 498,96	101 025,00	101 025,00	419 562,49	419 562,49	437 829,00	

AUTORISATION DE PROGRAMME MODIFIÉE

Programme : M.L.A. Performance énergétique
 BUDGET PRINCIPAL
 MONTANT DE L'OPÉRATION ÉLIMINÉE : 990 000,00
 DATE DE RÉALISATION : 6 ans

	Évaluations	2015		2016		2017		2018		2019		2020		CUMUL
		realise	prevu	realise	prevu	realise	prevu	realise	prevu	realise	prevu	realise	prevu	
DEPENSES	990 000,00	8 760,00	4 326,70	92 705,85	28 929,96	110 000,00	745 277,49	28 929,96	110 000,00	110 000,00	745 277,49	745 277,49	990 000,00	
RECETTES	552 171,00	-	-	-	15 431,00	251 025,00	285 715,00	15 431,00	251 025,00	251 025,00	285 715,00	285 715,00	552 171,00	
BESOIN DE FINANCEMENT	437 829,00	8 760,00	4 326,70	92 705,85	13 498,96	141 025,00	459 562,49	13 498,96	141 025,00	141 025,00	459 562,49	459 562,49	437 829,00	

N° 2019/106 - Abattement sur la taxe foncière en faveur des magasins et boutiques

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer le principe de l'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du CGI dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés dans un centre commercial et de fixer le taux d'abattement à son maximum soit 15%.

N° 2019/107 - Concessions des cimetières - Nouvelle répartition du produit

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la totalité du produit des concessions dans les cimetières au profit du seul budget communal à compter du 1^{er} octobre 2019.

N° 2019/108 - Attribution de subventions

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Université du temps libre → 300 €
- CVB 52, dans le cadre des Estivales 2019 → 640 €
- ASPTT Chaumont, dans le cadre des Estivales 2019 → 520 €
- CFC, dans le cadre des Estivales 2019 (Pierre Etienne ne prend pas part au vote) → 1 200 €
- ASPTT les Phénix de Chaumont, dans le cadre des Estivales 2019 → 160 €
- Boxing Club Chaumontais, dans le cadre des Estivales 2019 (Jessica GOULIN ne prend pas part au vote) → 640 €
- ECAC Handball, dans le cadre des Estivales 2019 → 320 €
- AGACS (Association de Gestion de l'Aérodrome de Chaumont Semoutiers) → 4 000 €
- URCA, subvention selon convention → 3 500 €

N° 2019/109 - Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de prévisions météorologiques

Suite à la redéfinition des compétences de l'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019, la compétence « viabilité hivernale » a été restituée aux communes sur leurs territoires. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°1 à la convention constitutive, qui a pour objet de substituer en partie la ville de Chaumont et la Ville de Nogent à l'Agglomération de Chaumont et d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tout acte s'y rapportant.

N° 2019/110 - Modification n°6 de la convention constitutive du groupement de commandes « Achats groupés » - Extension de l'objet

Il est proposé d'étendre l'objet de ce groupement à l'achat de matériels informatiques, à la formation professionnelle et aux chèques déjeuners et prestations d'actions sociales diverses. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive modifiée et d'autoriser

Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention constitutive ainsi que tout acte s'y rapportant.

N° 2019/111 - Création du groupement de commandes "Gestion urbaine de proximité (GUP)" entre la Ville de Chaumont et l'OPH Chaumont Habitat

Afin de mutualiser, dans un premier temps, l'entretien des espaces verts, au quartier Rochotte, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de l'adhésion au groupement de commandes, d'approuver la convention constitutive, de désigner la Ville de Chaumont comme coordonnateur du groupement et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tout acte s'y rapportant.

N° 2019/112 - Restauration de la Basilique Saint Jean-Baptiste - Convention de partenariat entre la Ville de Chaumont, l'Association Innovatis Basilica et l'Evêché de Langres

Dans le cadre de la restauration de la basilique Saint Jean Baptiste, l'association Innovatis Basilica se propose de collecter des fonds que la ville s'engage à utiliser pour le financement de la restauration et de la mise en valeur du mobilier remarquable, objet de la convention. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, (Gérard BOCQUILLON, Béatrice JEHLE ne prennent pas part au vote.) d'approuver la convention tripartite et d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2019/113 - Tarifs de prêt de l'exposition "F.Millot, Parfumeur: de l'eau magique à crêpe de Chine, une histoire de famille"

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la tarification suivante de location de l'exposition « F. Millot, Parfumeur : de l'Eau magique à Crêpe de Chine, une histoire de famille » :

- Prêt gracieux aux collectivités territoriales et structures de la Région Grand ; seuls les frais de transport sont à leur charge.
- 600 € pour un mois de location à toute collectivité territoriale ou structure hors Région Grand Est plus les frais de transport.
- 1500 € pour un trimestre de location à toute collectivité territoriale ou structure hors Région Est plus les frais de transport.

N° 2019/114 - Installation d'un système RFID (Radio Frequency Identification) au sein de la médiathèque Les Silos : demande de subvention

Il est proposé d'installer un système RIFD aux Silos afin d'améliorer les conditions de travail des agents d'accueil et d'offrir une meilleure sécurisation des objets prêtés.

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT	Financeurs	Subvention	% / coût total
Informatisation	61 782,50 €	Etat (DRAC) Informatisation	30 891,25 €	25%
Equipement mobilier	60 840,00 €	Etat (DRAC) Mobilier	24 336,00 €	20%
		Europe (FEDER)	42 870,75 €	35%
		Autofinancement	24 424,50 €	20%
TOTAL	122 622,50 €	TOTAL	122 622,50 €	

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le plan de financement prévisionnel et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les cofinancements relatifs à ce dossier.

N° 2019/115 - Convention ENEDIS-6, rue Félix Bablon (BC 300)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitude à établir avec ENEDIS relative à l'implantation de câbles souterrains dans le cadre de l'ouverture de la future brasserie, à titre gratuit et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N° 2019/116 - Nouveau Projet de Renouvellement Urbain : Convention pluriannuelle

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de convention qui concerne le quartier Rochotte et plus particulièrement l'amélioration de l'offre de logement, des espaces publics et le renforcement de l'offre d'équipements et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

N° 2019/117 - Poursuite de l'expérimentation de la gratuité du stationnement le samedi après midi

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la poursuite de l'expérimentation de gratuité du stationnement sur l'ensemble du périmètre du centre-ville le samedi après-midi de 15h00 à 18h00 jusqu'au 25 avril 2020 et d'autoriser Madame le Maire à modifier l'arrêté n° 515 réglementant le stationnement, suivant ces nouvelles dispositions.

N° 2019/118 - Remise des prix du concours communal des maisons fleuries 2019

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'offrir un bon d'achat dans une jardinerie chaumontaise d'une valeur de :

* 130€ pour le 1^{er} de chaque catégorie, 6 participants.

* 50€ pour le 2^{ème} de chaque catégorie, 5 participants.

* 40€ pour le 3^{ème} de chaque catégorie, 4 participants.

* 30€ pour les participants ayant obtenu une note au-dessus de 13, 1 participant.

* 20€ pour les participants ayant obtenu une note entre 10 et 13, 10 participants.

pour un total de 1600€, inscrit au budget 2019.

Ainsi qu'une plante à chaque participant pour la somme totale de 570 €, inscrite au budget 2019.

N° 2019/119 - Campus connecté- Signature de conventions avec l'Agglomération de Chaumont

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le maire à signer la convention de financement permettant le reversement par l'agglomération à la Ville de 100 000 € maximum et la convention de mise à disposition des locaux des Silos à l'agglomération de Chaumont.

N° 2019/120 - Compte rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prise en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chaumont, le

Le Maire,



Christine GUILLEMY